

Réunion MEN-MESRI

mercredi 20 février 2019

CR de la rencontre, par Jean-Pascal Simon

Représentaient SUP'Recherche : Jean-Marc Lehu & Jean-Pascal Simon

Ordre du jour :

- l'entrée dans la carrière des personnels d'enseignement et d'éducation
- pré-recrutement,
- formation initiale,
- concours de recrutement.

Ouverture

JM Blanquer ouvre la séance en rappelant l'importance qu'il accorde au dossier. Il a le souci de garder ce qui est positif et changer ce qui ne va pas. Quelques mots-clés : élargissement des viviers de recrutement, attractivité, qualité analogue de l'enseignement sur l'ensemble du territoire, excellence ...

Il rappelle que la place du concours a un rôle important, car l'aval définit l'amont et que la nature du concours a un impact sur les stratégies des étudiants. Pour lui il faut voir non seulement la place, mais aussi le contenu du concours. Le rapport fait état d'un accord large sur l'insatisfaction quant à la place du concours.

F Vidal dit qu'ils ont demandé aux rapporteurs de noter tous les points qui posent problème dans le dispositif actuel. Elle mentionne elle aussi la place et le contenu du concours. L'objectif est de faire en sorte de mieux préparer les enseignants à la réalité de ce qu'est une classe. Ce projet doit renforcer les liens entre sco & sup et il a pour but d'amener les élèves « au bout de ce qu'ils peuvent donner. » Elle mentionne ensuite la recrudescence d'actes antisémites ; anti- et rappelle que l'école doit transmettre les valeurs de la république

Monique Ronzeau & Bernard Saint-Girons présentent leur rapport.

Ce rapport a été remis au ministres le 18 février et envoyé aux OS qui ont participé à cette réunion dans les moments qui ont suivi la fin de la réunion.

Monique R : Le rapport aborde quelques points majeurs sur la demande de diagnostics et de préconisations et conséquences du changement de positionnement du concours, le référentiel des formations le prérecutement, etc. Il fait des préconisations dans un souci de mise en cohérence entre une logique de formation master avec un verrou en plein milieu de la formation et la logique de recrutement qui est en décalage par rapport à la place du concours. Elle rappelle qu'un master

Contact : Jean-Pascal Simon, secrétaire général
jean-pascal.simon@univ-grenoble-alpes.fr - 06 07 59 44 81
Sup'Recherche-UNSA, 87 bis, avenue Georges Gosnat, 94853 Ivry-sur-Seine cédex
<http://www.sup-recherche.org> /sup-r@unsa-education.org

c'est 4 semestres pas 2 de préparation au concours + 2 de prise en main de la classe. Le rapport analyse de toutes les options.

Les préconisations :

- concours en M2 (plus en M1) avec des options en dissociant les épreuves d'admissibilité / admission ou regroupement en M2 à condition que la formation soit plus professionnalisante.
- une refonte complète du concours lui-même, sans réévaluer ce qui a été évalué par le master, mais plus sur des compétences professionnelles.
- changement des jurys ...

Bernard Saint-Girons : Il rappelle que la solution actuelle est issue d'un compromis et qu'il faut faire le bilan 5 ans après la mastérisation [remarque JPS : cette question de la place du concours au milieu de la formation est récurrente depuis 1991]. Deux directions à envisager : mieux professionnaliser la formation pour que les PE & PLC aient les outils nécessaires pour faire la classe et faire une place à la recherche (contenus et méthodologie de la recherche) ... Il faut inscrire la formation des enseignants dans la durée du master, mais aussi dans le cadre des pré-recrutements avec des parcours dès la licence avec des possibilités variées. Cela doit se faire en lien avec les réflexions en cours sur la professionnalisation de la licence. Il faut aussi un volet social qui permette que l'école de la république soit aussi celle de la promotion sociale. La place du concours pose la problématique des masters qui permettent de passer le concours : des reçus au master / collés au concours. Face à cela on doit faire en sorte qu'il n'y ait pas de voie fermée suite au master MEEF sans concours. Pas d'avancée sur les PLP.

Intervention de SUP Recherche UNSA :

Nous faisons depuis de nombreuses années le même diagnostic sur la place du concours qui scindait la formation. C'est une question qui remonte à la création des IUFM avant même la mastérisation la formation, le concours placé entre la 1^{re} et 2^e année avait des effets de polarisation des étudiants que l'on connaît et qui ont été évoquées : en 1^{re} année préparation du concours au détriment de la formation professionnelle, en 2^e année polarisation sur le stage en responsabilité.

SUP'Recherche a déjà attiré l'attention sur la manière de conduire cette réforme et sur les effets délétères sur les équipes de formation de réformes en cascades qui verraient se succéder deux réformes à une année d'intervalle sur les attendus et modalités de la formation et sur la place et le **contenu des concours**.

Sur le contenu des concours, c'est pour nous un autre volet attendu. Il faut que les concours rénovés cessent de réévaluer des connaissances qui sont « normalement » validées par le diplôme universitaire de licence comme c'est le cas aujourd'hui.

La formation des enseignants doit être pensée dans la durée pas simplement sur les deux années en ESPE. Des dispositifs de pré-professionnalisation existent depuis de nombreuses années dans les filières universitaires qui débouchent « naturellement » vers les métiers de

l'enseignement. La réflexion sur les dispositifs prévus en L2 et L3 devront prendre en compte cet existant. Il faut aussi envisager et la formation tout au long de la vie en encourageant des collaborations recherche et enseignement autour de projet d'action éducatives comme un projet tel l'ICE expérimental en Auvergne Rhône-Alpes qui a stimulé les collaborations existantes, qui en a impulsé de nouvelles et surtout qui crée des attentes de la part des équipes éducatives dans les établissements. Il faut trouver des moyens de poursuivre dans cette dynamique.

Pour terminer nous souhaitons que l'ensemble des textes soient étudiés en CNESER et pas simplement l'arrêté modifiant la loi de 2013, il est important d'associer le plus largement possible les acteurs de l'ESR.

Réponses aux interventions des OS

JM Blanquer : il y a beaucoup de choses qui ont été dites qui vont être reprises. Le ministre souhaite que l'ensemble des OS contribuent à l'adhésion de tous à la réflexion sur la formation des enseignants.

F Vidal : il faut partir d'un diagnostic partagé pour un objectif partagé. Il est important de dire les choses comme elles sont. Le point central n'est pas la place du concours, mais la « guerre » entre les masters disciplinaires et le master MEEF. Elle mentionne le cas des étudiants qui ayant fait un master disciplinaire n'étaient pas pris en thèse et faisaient un master MEEF.

Elle fait le parallèle avec médecine, sur deux points enseigner c'est une vocation, il faut donc accompagner les étudiants qui ont la vocation. Elle mentionne aussi les praticiens hospitaliers qui ont une pratique professionnelle en étant à l'université, elle semble alors faire le parallèle avec les formateurs à temps partagés qui sont dans ESPE. Il faut revoir le contenu des masters et des concours pour qu'il ne revalide pas ce qui l'a été dans le master et revoir les jurys de concours (du second degré).

JM Blanquer : Il précise que le nouveau concours se déroulera en 2022 ce qui laisse le temps de travailler. Son objectif est que les professeurs qui se sentent bien dans leur métier puissent bénéficier de la FTLV. Il faut porter une attention particulière aux premières années de la carrière. Il faut renforcer l'attractivité du métier, mais on n'est pas là pour parler du point d'indice, ce sera pour d'autres discussions. Il va y avoir beaucoup de sujets de discussion comme la retraite la mobilité professionnelle et seconde carrière dans les deux sens ... Pour lui les leviers sont : le prérecrutement, la loi, sa mise en œuvre.

Il donne ensuite le calendrier de cette réforme :

- Février : examen au CTMEN et CNESER [*JPS : 11 mars pour être précis*]
- Mars : GT sur le format des concours, concertation sociale sur le positionnement en M2
- sept 2019 :
 - mise en œuvre du référentiel [*JPS : on nous a précisé plus tard qu'il s'agit simplement de converger vers*] + 1500 prérecrutements (attention particulière des académies déficitaires pour le 1^{er} degré et les disciplines déficitaires du 2^d degré) & dialogue avec les universités sur leur
 - GT sur le programme des épreuves des concours

- février 2020 publication des programmes de concours
- sept 2020 :
 - 3000 étudiants en L2 (avec + 1500 jusqu'à arrive à 9000)
 - entrée de la première promotion de MEEF 1re année qui passeront le nouveau concours
- sept 2021
 - Année MEEF 2e année
 - Nomination des nouveaux jurys
 - Mars / avril 2022 nouveaux concours

Invariants :

- Mastérisation
- Caractère universitaire de la formation
- Égalité de traitement 1^{er} et 2d degré
- Maintien de la diversité des profils
- Master MEEF = parcours de référence

Autres points :

- référentiel de formation ...
- Internationalisation, séjour à l'étranger
- redéfinir la procédure d'accréditation des ESPE
- renforcement du temps de formation par des praticiens (1/3)

F Vidal : la loi permet de lancer le prérecrutement & validation du référentiel qui doit être travaillé dès 2019 pour une mise en place dès 2020. **On ne change pas le référentiel des formations en 2019 même s'il est acté.**

Les ministres quittent la réunion pour se rendre au conseil des ministres, la réunion se poursuit avec E. Jeffray (DRH), A.-S. Barthez (Conseillère Formation, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) et Isabelle BOURHIS (Conseillère sociale, partenariats et vie scolaire, Cabinet du ministre de l'Éducation nationale, et de la Jeunesse).

Seconde intervention de SUPR : satisfécit et deux réactions (plus une) et une demande.

Nous sommes satisfaits d'avoir été entendus suite à la mise en garde que nous avons faite sur une succession de réformes. L'annonce d'un calendrier qui prévoit que les nouvelles modalités de formation n'entreront en vigueur qu'à la rentrée 2020 pour les étudiants de M1 et en 2021 pour ceux de M2 nous rassure. Les équipes de formation pourront donc préparer les nouveaux dispositifs de formation dans une temporalité raisonnable.

1 - Un grand nombre de points de difficultés qui ont été mentionnées par F Vidal renvoient aux formations des enseignants du 2d degré notamment sur les étudiants qui ne sont pas admis en thèse et qui se rabattent sur les concours du MEN, ce n'est pas la même chose dans le premier degré où les étudiants savent très tôt qu'ils veulent devenir professeur des écoles, ce n'est donc pas un choix par défaut.

2 – **Nous trouvons intéressant le parallèle fait par Mme la ministre avec la médecine et notamment le statut de praticiens hospitaliers**, mais jusqu'où est-ce légitime ? Et jusqu'où peut-on aller. Les enseignants qui exercent à temps partagé et dans les ESPE sont loin d'avoir les caractéristiques des praticiens hospitaliers leur formation n'est pas la même, il faut rappeler que le PH est non seulement médecin, mais il a aussi une thèse. Les conditions d'exercice ne sont pas non plus les mêmes le PH n'a pas de service de référence de 192HTD et cumule un double salaire. **Mme Vidal disait récemment « ne nous interdisons rien ! » à propos de la réflexion sur la professionnalisation des premiers cycles. Ne nous interdisons rien également dans ce domaine et étudions la possibilité de nous inspirer de ce dispositif dans le cadre de la formation des enseignants afin de renforcer le lien entre les équipes enseignantes dans les écoles, collèges et lycées et les ESPE.**

3 - nous parlons des concours ... parlons de tous les concours ... quelle est la place de l'agrégation dans ce dispositif ?

Enfin, nous demandons à nouveau que les discussions qui vont se poursuivre se fassent dans la même configuration qu'aujourd'hui qui réunit des représentants des deux CT MEN & MESRI afin de poursuivre le travail commun entre le sup et le sco.